

**Procès verbal - Compte rendu détaillé**  
**Conseil Municipal du 3 octobre 2022**



**Date de séance** 3 octobre 2022  
**Date convocation** 27 septembre 2022  
**Lieu conseil** Hôtel de Ville  
**Séance publique** Oui  
**Diffusion dématérialisée** Non  
**Présidence** Samuel HAZARD Maire  
**Début de la séance** 20h  
**Fin de la séance** 20h45

		Présent		Excusé	Mandataire
		Physique	visio		
HAZARD	Samuel	1			
GOEURIOT	Bernard	1			
DE PALMA-ANÇEL	Angéline	1			
STCHERBININE	Gérard	1			
PROT	Christine	1			
JACQUINOT	Pierre	1			
BOURDIN WATRIN	Sylvie	1			
WEISSE	Fabrice	1			
MOUNZER	Diana			1	Bruno LAVINA
LAVINA	Bruno	1			
COLLIGNON	Maryvonne (Yvonne)			1	Fabrice WEISSE
CORTIAL	Patrick	1			
GRIGGIO	Anton	1			
BAL	Eric	1			
BRABANT	Jacqueline	1			
DEHAND	Phillippe			1	
JACQUINET DEBEAUMOREL	Sandrine			1	
BATTOU	Pascale	1			
COLAUTTI	Phillippe			1	Bernard Goeuriot
ROUARD	Guillaume	1			
CASAGRANDE	Emmanuelle	1			
THOMAS	Jean-François			1	
SCHWEITZER	Karen			1	Pascal BATTOU
GRETZ	Dominique	1			
HOUSSE	Mathieu			1	Pierre Jacquinot
HAROS	Cécile			1	
LAHAUSSE	Jean-Bernard			1	
GHEWY	Jennifer			1	
RICHARD	Julia	1			
BROCHET	Quentin	1			
ANRIFIDINE	Nasra			1	
RENAUD	Christel	1			
BURATI	Pascal			1	

20                      0                      13

**Quorum**

17

**Membre effectif** 20

**Secrétaire de séance nommé** Quentin Brochet

**Auxiliaire au secrétaire de séance** Freddy KESSEL Directeur Général des services

Objet	Rapporteur	Débats	Vote	Le Conseil communaltaire
Préambule	Samuel HAZARD	Avant le début de la séance, l'assemblée rend hommage à Robert Weiten, ancien élu à la ville de Verdun, Vice Président de la communauté de communes de Verdun et Président du SMATUV décédé d'une longue maladie. Une minute de silence est respectée.	/	/
Procès Verbal séance du 4 juillet 2022	Samuel HAZARD	Pas d'observation	Unanimité	PREND ACTE du rapport du 4 juillet 2022
Décision Modificative Générale de crédits N° 2 - Budget PRINCIPAL	Bernard GOEURIOT	Samuel HAZARD explique que si tous les crédits consommés, il y a excédent de fonctionnement de 1,5 millions. La collectivité investit 2 fois plus que des collectivités équivalentes puisqu'elle est bien gérée. Il reste 4 emprunts, 3 seront échus à la fin du 2ème mandat. Toutes les collectivités sont confrontées aux difficultés financières actuelles liées à la crise énergétique. L'Etat ne soutient pas pour le moment les collectivités locales. Monsieur le Maire évoque les propos du Ministre de l'économie et rappelle que les collectivités bien gérées ne doivent pas être sanctionnées. Or, dans la Loi de Finances 2023, il n'y a rien sur le bouclier tarifaire et pas d'augmentation de dotations. L'augmentation du point d'indice des fonctionnaires n'a également pas été compensée. Si la situation perdure, la seule solution pour payer la facture énergétique sera de renoncer à certains services publics ce qui est contraire à l'engagement politique de la municipalité actuelle. A ce sujet, Monsieur le Maire précise que le 11 octobre, la 1ère pierre de la crèche à Miribel sera posée, en présence des investisseurs pour le reste du site. Si la situation perdure, tous les chantiers menés, qui donnent du travail aux entreprises, devront être reportés par manque de budget. Si aujourd'hui les entreprises ont du travail, une baisse des appels d'offres est constatée et un retournement de conjoncture est à venir. Pour le moment, les demandes des élus ne sont pas entendues par l'Etat malgré la saisine des parlementaires. Monsieur le Maire considère que les collectivités ont fait assez d'efforts. L'engagement des collectivités territoriales doit être soutenu.	Majorité Une absence (Madame Renaud)	VOTE la décision modificative de crédits n°2 du Budget PRINCIPAL
Décision Modificative de crédits N°1 - Budget annexe VIERGE DES PAUVRES	Bernard GOEURIOT	Budget va être soldé ce qui donnera un budget annexe en moins.	Majorité Une absence (Madame Renaud)	ADOpte la Décision Modificative de Crédits n°1 du Budget annexe de la VIERGE DES PAUVRES.
Décision Modificative de crédits N°1 - Budget annexe PLAT DE BEVAUX	Bernard GOEURIOT	Permis octroyés, il y a de nouvelles touches, mais difficulté avec la hausse du coût de construction	Majorité Une absence (Madame Renaud)	ADOpte la Décision Modificative de Crédits n°1 du Budget annexe du PLAT DE BEVAUX
Provisions pour créances douteuses - Budget PRINCIPAL	Bernard GOEURIOT	Pas d'observation	Unanimité	AUTORISE la constitution d'une provision au compte 6817 au titre de créances douteuses à hauteur de 15 % des restes à recouvrer supérieurs à deux ans, soit pour 2022 au 31/12/2020. DECIDE de déterminer chaque année le montant de la provision au vu de l'état des restes à recouvrer transmis par le Service de Gestion Comptable de Verdun.
Versement d'un fonds de concours de la Ville de Verdun à la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun	Bernard GOEURIOT	Pas d'observation	Unanimité	AUTORISE le Maire de Verdun à signer la convention relative au versement du fonds de concours par la Ville de Verdun à la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun.

Objet	Rapporteur	Débats	Vote	Le Conseil communautaire
Avenant n°1 à la convention pour le versement du fonds de concours de la Ville de Verdun à la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun	Bernard GOEURIOT	Pas d'observation	Unanimité	AUTORISE le Maire de Verdun à répartir le fonds de concours selon le tableau et le descriptif joints dans la convention et à signer l'avenant n°1 à la convention pour le versement du fonds de concours de la Ville de Verdun à la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun.
Ecritures patrimoniales liées à la dissolution de SOVAMEUSE	Bernard GOEURIOT	Pas d'observation	Unanimité	AUTORISE les écritures patrimoniales permettant de constater la sortie de l'actif des immobilisations Sovameuse pour 31 511,22 € et l'encaissement d'une soulie à hauteur de 166 193,49 €.
Sports - Fonctionnement et tarifs animations sportives	Bruno LAVINA	Pas d'observation	Unanimité	AUTORISE le moyen de ADOPTE à partir de la saison 2022/2023, les modalités de fonctionnement de l'Animation Adultes > ci-dessus mentionnées, et sa grille tarifaire actualisée comme suit : Tarifs à l'année : - a) pour le pack 2 cours par semaine Verdunois : 105€ Non Verdunois : 120€ b) pour le pack all inclusive Verdunois : 150€ Non Verdunois : 165€ Il est précisé que la marche nordique est une activité gratuite sauf si elle est la seule activité que l'adhérent pratique. AUTORISE le moyen de paiement ci-dessus mentionné pour ce dispositif paiement ci-dessus mentionné pour ce dispositif.
Sports - Subvention spécifique au FOOTBALL CLUB VERDUN BELLEVILLE GRAND VERDUN	Bruno LAVINA	Christel Renaud regrette qu'il n'y ait pas d'autre subvention que celles de la ville et de la CAGV. Samuel HAZARD indique que les autres collectivités subventionnent d'autres activités mais ont des moyens plus limités pour le faire. La ville soutient effectivement de manière importante les associations.	Unanimité	AUTORISE le versement de la subvention au Football Club Verdun Belleville GRAND VERDUN pour un montant de 3 000,00€. PREND ACTE de la co-construction de la convention d'objectifs entre le club, la Ville de Verdun et l'Agglomération du GRAND VERDUN pour respecter le cadre d'application de la loi précitée.
Maintien de la garantie d'emprunt au Comité des Œuvres Sociales du personnel - Annule et remplace	Bernard GOEURIOT	Pas d'observation	Unanimité	VOTE la garantie d'emprunt à hauteur de 50% pour le financement du rachat de crédit de la Société Générale n° 212186017906 qui a permis de financer l'acquisition d'un chalet à la Bresse et AUTORISE la signature de toutes les pièces afférentes à cette garantie.
Cessions parcelle Plat de Bevaux - lots 21 et 26	Patrick CORTIAL	Pas d'observation	Unanimité	AUTORISE Monsieur le Maire à céder les lots 21 et 26 du lotissement dit du « Plat de Bevaux » selon le tableau suivant : Surface m² Nom Acquéreur Montant HT Montant TTC Parcelle 21 489 Alexandre PICHER Céline PICHER 34 230,00 € 41 076,00 € Parcelle 26 409 Maria LELAY 28 630,00 € 34 356,00 € AUTORISE Monsieur le Maire à saisir le notaire de son choix pour la rédaction des compromis et des actes de vente

Objet	Rapporteur	Débats	Vote	Le Conseil communautaire
Mise à jour règlement des maisons des associations - Danlie et Souville	Patrick CORTIAL	Pas d'observation	Unanimité	AUTORISE les modifications du règlement des maisons des associations de la Danlie et de Souville
PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES - CREANCES ETEINTES - BUDGET PRINCIPAL	Bernard GOEURIOT	Pas d'observation	Unanimité	DECIDE d'accorder les admissions en non valeur des créances éteintes susvisées.



A Verdun, le 4 octobre 2022  
Le Président  
Samuel HAZARD



La secrétaire de Séance  
Quentin Brochet

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Quentin Brochet', written over a horizontal line.

